



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR **RÈGLEMENTS 860-03 et 780-13**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière par intérim de la Ville de Rosemère :

QUE le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 9 mars 2020, les règlements suivants :

860-03 – Règlement amendant le Règlement 860-01 et ses amendements afin de modifier l'article 3.10 « Horaire des collectes municipales »;

780-13 – Règlement modifiant le Règlement 780 et ses amendements, concernant la circulation et le stationnement;

QUE ces règlements sont déposés au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

QU'ils entrent en vigueur le jour de leur publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 17 MARS 2020.

La greffière par intérim,

MARIE-CLAUDE THEMENS